

Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Dronne aval**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Comité syndical du 13 mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize mars à vingt heures trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie de Rioux-Martin, sous la présidence de Monsieur BONIFACE Joël.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE						
Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
AUBETERRE-sur-DRONNE	M. Jean-Paul LAFRAIS	X		M. Xavier ORAIN		
BARDENAC	M. Bernard BERTON	X		M. Michel MAZURIE		
BAZAC	M. Régis CHALARD	X		Mme. Nelly CHADEFAUD		
BELLON	M. Joël JARNY			M. Laurent MONTIGAUD		
Commune nouvelle de BOISNE-LA TUDE	Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	X		M. Francis BROUANT		
BONNES	M. Stéphane BEGUERIE	X		M. Jean-Claude FAURE		
BORS	M. Yves DUPUY	X		M. Pascal BOURDIGEAUD		
BRIE-sous-CHALAIS	M. Olivier RIVALAN			M. Fabrice BORDE		
CHALAIS	M. Joël MOTY	X		M. Marc DUFLLOT		
CHÂTIGNAC	M. Daniel BOUCHERIE			Mme. Murielle PETIT		
COURGEAC	M. Michel ROUSSELIERE			M. Francis GALTEAU		
COURLAC	M. Ludovic MELUN			M. François DI VIRGILIO		
CURAC	M. Yvon GELINEAU	X		M. Noël GEORGES		
Les ESSARDS	M. Laurent ESCLASSE	X		M. Joël LABROUSSE		
JUIGNAC	M. Christophe PETIT			M. Jérôme VRIGNAUD		
LAPRADE	M. Cyril BRARD	X		M. Jean-Paul CROCHET		
MEDILLAC	M. Philippe FOUGA	X		Mme. Françoise TARDE		
MONTBOYER	M. Christian PONTERY			M. Michel DUBOIS	X	X
MONTIGNAC-le-COQ	M. Damien HERY			M. Alain DESERT		
Commune nouvelle de MONTMOREAU	M. Bernard HERBRETEAU	X		M. Jean Claude CHAUMET		
Ex AIGNES et PUYPEROUX	M. Laurent BERTHAUD			Mme. Myriam HUGUET		
Ex ST AMANT de MONTMOREAU	M. Michel PAUL-HAZARD	X		M. Loïc SEGUIN		
Ex SAINT-EUTROPE	M. Vincent FROUGIER			M. Thierry BRUNO		
Ex SAINT-LAURENT de BELZAGOT	Mme Dominique BLANLOEUIL					
NABINAUD	M. Pierre BROUILLET			M. Régis STEFANIAK	X	X
ORIVAL	M. Daniel ROUSSE			M. Louis DUMAS		
PILLAC	Mme Géraldine BOUILLON	X		M. Denis AUDOIN		
RIOUX-MARTIN	M. Joël BONIFACE	X		M. Jean-François VESSIERE	X	
RONSENAC	M. Jean-Paul GUILLOIN			M. Claude VAUTOUR		
ROUFFIAC	M. Jean-Marie RIBEREAU	X		M. Jean-Pierre VINCANT		
SAINT-AVIT	M. Michaël PASQUIER	X		M. Fabrice GUITARD		
SAINT-LAURENT-des-COMBES	M. Christian BOURDIER	X		M. Christophe DAMOUR		
SAINT-MARTIAL	Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY		Mme Lysiane BOUGON-CELERIER	M. Philippe LAGARDE		
SAINT-QUENTIN-de-CHALAIS	M. Alexandre DOUSSAINT			M. Sébastien COUTAND		
SAINT-ROMAIN	M. William RICHARD	X		M. Dominique LE GRELLE		
SAINT-SEVERIN	M. Christian MARCADIER			M. Patrick BENOIT		
VYIERS	Mme GEIMOT Nicole	X		Mme Dominique RICHARDS		

AR PREFECTURE

016-200060341-20180313-D18_2018_DU1303-AI
Regu le 19/03/2018

COMMUNAUTE DE COMMUNES 4 B SUD CHARENTE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
BROSSAC	M. Jean-Pierre CHARBONNIER			M. Jean-Claude SICAUD		
SAINT-FELIX	Mme Marie-Claire AUBRIT			M. Gérard GARON		

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE SAINTONGE

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
La BARDE	M. Laurent POINEAU	X		M. Jean-Michel ROUX		
BOSCAMNANT	M. Pierre BORDE	X		M. Guy BORDE		
La GENETOUZE	M. Michel MARTY			M. Bernard BERGER		
SAINT-AIGULIN	M. Patrice PELET	X		M. Jean-Pierre GOUZILH		
SAINT-MARTIN-de-COUX	M. Thierry SAUNIER	X		M. Alain FEUILLET		

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA CALI

Communes	Délégués titulaires	Titulaire présent	Excusés ayant donné procuration à	Délégués suppléants	Suppléant présents	Participent aux délibérations
CHAMADELLE	Mme Sophie BLANCHETON	X		M. Gérard MUSSOT	X	
COUSTRAS	M. Michel FOULHOUX	X		Mme Sylvie BOISSEL	X	
Les EGLISOTTES-et-CHALAURES	M. Bernard NADEAU		Mme Sophie BLANCHETON	M. Bernard GUILLEMOT		
Le FIEU	M. Jean-Michel BRUNET			M. Michel VACHER		
LAGORCE	M. Bernard DUDZIAK	X		M. Jean-Pierre PAREJA		
Les PEINTURES	M. Wilfrid NERI	X		M. Jean-Paul MUSSET		
SAINT-CHRISTOPHE-de-DOUBLE	M. Alain ARNOUD	X		M. Georges DELABROY		

Date de la convocation : 05 mars 2018 - Quorum : 26

Nbre total de délégués titulaires : 51 - Nbre de délégués titulaires présents : 29

Nbre total de délégués suppléants : 50 - Nbre total de délégués suppléants présents : 5

Nbre total de délégués suppléants ayant pris part au vote : 2

Nbre total de pouvoirs : 2 :

- Mme Martine VAN LECKWYCK-CATRY à Mme Lysiane BOUGON-CELERIER
- M. Bernard NADEAU à Mme Sophie BLANCHETON

Secrétaire de séance pour la lecture des pouvoirs : Mme Sylvie BOISSEL

Nbre de votants : 33

Assistaient à la séance :

- M. PANNETIER Gaël, responsable des services et technicien milieux aquatiques,
- M. HOSPITAL Pierre-Antoine, technicien milieux aquatiques,
- M. BONIS Eric, technicien milieux aquatiques et animateur Natura 2000,
- Mme NADAUD Géraldine, adjointe administrative,
- M. AMBAUD Jean-Yves, Vice-Président de la CDC Lavalette Tude Dronne.

DELIBERATION N° 18/2018

OBJET : Réactualisation des coûts et modification du plan de financement pour la restauration de la continuité écologique de trois ouvrages en liste 2 : barrage de Bosseau (OP10), barrage du Berteau (OP15) et barrage de Pavillon (OP18) – OP 146

EXPOSE :

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n° 29/2017 du 19/12/2017, dans laquelle le Comité Syndical aval avait décidé de réintégrer en investissement, au BP 2018, l'opération 146 pour la restauration de la continuité écologique de trois ouvrages en liste 2 : barrage de Bosseau, barrage du Berteau et barrage de Pavillon pour un montant prévisionnel de 198 000 € HT, soit 237 600 € TTC, dont 30 000 € TTC d'études.

Le regroupement des trois ouvrages, pour leur mise en conformité, sur un même exercice comptable (prévu en 2018), permettait de mutualiser certaines missions de maîtrise d'œuvre et donc de diminuer le coût des études.

Suite à des échanges avec un des financeur majeur de l'opération, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, il s'avère que les ressources disponibles de l'Agence, dans le cadre de la fin de leur X^{ème} programme, sont en très forte baisse.

Par conséquent, il est demandé à notre collectivité de différer certains investissements sur l'année 2019 pour s'assurer des financements de l'agence.

C'est pourquoi, il a été proposé d'étaler cette opération sur deux exercices budgétaires : 2018 et 2019, en réalisant la mise en conformité de 1 ou 2 ouvrages en 2018 puis ceux restant en 2019.

Au regard de l'avancé de ces chantiers pionniers sur le syndicat, il apparaît que le coût liés à la maîtrise foncière n'avaient pas été pris en compte par le bureau d'étude Geaodiag dans le cadre de son étude préalable. Ce poste de dépense fait partie des coûts de ces mises en conformité d'ouvrages. De plus l'étalement de cette opération engendrera donc des surcoûts, notamment pour les études.

Pour ces raisons, il est présenté à l'assemblée une réactualisation du coût de cette opération prenant en compte les nouvelles données ci-dessous.

Estimations financières :

- **Etudes** : 23 244 € / TTC par ouvrage, soit 69 432 € TTC pour les 3 études,
- **Maîtrise foncière** (géomètre, notaire et achat des parcelles) : 5 000 € TTC / par ouvrage, soit 15 000 € TTC pour les 3 ouvrages,
- **Travaux** : 67 800 € TTC pour l'ouvrage de Bosseau, 40 200 € TTC pour l'ouvrage du Berteau et 77 400 € TTC pour l'ouvrage de Pavillon soit 185 400 € TTC pour les 3 ouvrages,
- **Autres frais** : 168 € TTC

Soit un TOTAL pour les 3 ouvrages de 270 000 € TTC.

RESOLUTION :

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents **décide** :

- De **réévaluer** le montant des dépenses de l'opération 146 : restauration de la continuité écologique de trois ouvrages en liste 2 – barrage de Bosseau, barrage du Berteau et barrage de Pavillon, à 270 000 € TTC,
- De **scinder** cette opération sur deux exercices comptables en fonction des politiques d'intervention de chacun de nos partenaires financiers,
- De **solliciter** des subventions auprès de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de la Charente et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour les études, la maîtrise foncière et les travaux,
- De **donner** le pouvoir au Président de signer les pièces concernant les présentes décisions.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Joël BONIFACE

